Chiffres clés

MARCHÉ DE LA CONFISERIE EN FRANCE

NOMBRE D'ENTREPRISES[1]
82

EFFECTIFS[1]
5 669

+ de 20
VARIÉTÉS DE BONBONS
et près de **600**
SPÉCIALITÉS RÉGIONALES ET TRADITIONNELLES

TOTAL VENTES GRANDE DISTRIBUTION FRANCE HORS CHEWING GUMS[2]
964 millions €
(120 813 tonnes)

LA FRANCE EXPORTE[3]
environ **30 %**
DE SA PRODUCTION

VENTES À L'EXPORT[3]
185 millions €
(49 351 tonnes)

[1] Source : Enquêtes auprès des entreprises adhérentes et non adhérentes de L'Alliance 7
[2] Source : Iri ; Hypermarchés + Supermarchés > 400 m² ; MDD y compris
[3] Source : Douanes françaises

LA CONSOMMATION DE CONFISERIE[1]

(en milions)

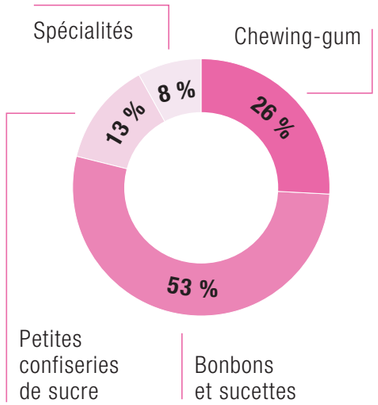

3,25
KG/HAB/AN

8e
RANG EUROPÉEN[2]

[1] Source : Enquêtes auprès des entreprises adhérentes et non adhérentes de L'Alliance 7
[2] Source : Caobisco

LES ENTREPRISES[1]

(en nbre d'entreprises)

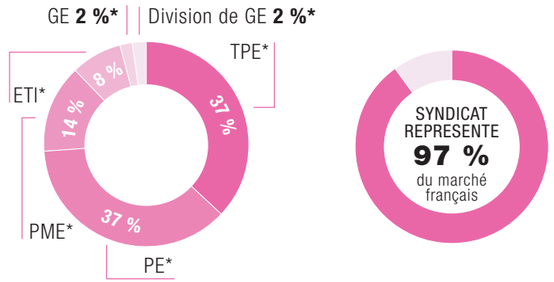

[1] Source : Enquêtes auprès des entreprises adhérentes et des entreprises non adhérentes de L'Alliance 7
* TPE : Très petites entreprises, PE : Petites entreprises, PME : Petites et moyennes entreprises, ETI : Entreprises de taille intermédiaire, GE : Grandes Entreprises

© F Pradier

Focus sur les usages

Si la préservation des usages est une mission dévolue au syndicat, il est parfois utile de les faire évoluer afin de s'adapter aux contraintes ou aux évolutions du marché. Ainsi, une révision du code d'usages du nougat a été réalisée et transmise à la DGCCRF.

© Victor Bayon

Le dossier sur l'étiquetage des denrées aromatisées a été remis sur la table des discussions du Conseil national de la consommation. Particulièrement concernées, les entreprises de la confiserie se sont impliquées dans les travaux afin que les pratiques actuelles de représentation des arômes soient confortées, conformément aux usages loyaux et constants de la profession.

La France des bonbons et des confiseries

Charte de déontologie de la Confiserie

Revue en mars 2004, cette charte de déontologie vise à garantir l'engagement des adhérents de la Chambre syndicale de la confiserie dans une démarche de qualité des produits et de loyauté vis-à-vis des consommateurs et entre les professionnels de la confiserie. Cette charte reprend les sept engagements communs à toutes les professions de L'Alliance 7 en les appliquant aux spécificités de cette profession et de ses produits.

Eco-emballages

En 2014, le syndicat a veillé à ce que les **spécificités des emballages ultra-légers** soient prises en compte dans les discussions sur le barème de calcul de la contribution. A cette fin, les administrateurs ont poursuivi leur implication dans les instances Eco-emballages.

ECO EMBALLAGES

© 2009 Eliza Adam

Entreprises adhérentes

- ANIS DE L'ABBAYE DE FLAVIGNY
- APTUNION
- ARNAUD SOUBEYRAN
- BONBONS BARNIER
- CARAMELS D'ISIGNY
- CHOCMOD
- CLEMENT FAUGIER
- CONFISERIE AFCHAIN
- CONFISERIE DU PRE CATELAN
- CONFISERIE DU ROY RENE
- CONFISERIE GUMUCHE
- CONFISERIE THERMALE
- CRUZILLES
- DICOMI-MANON
- DRAGEES REYNAUD
- EUROPA-SWEET
- FERRERO FRANCE
- FRANCOIS DOUCET CONFISEUR
- GER'SON SAS - PIERROT GOURMAND
- HARIBO RICQLES ZAN
- IMBERT- MARRONS GLACES D'AUBENAS
- KUBLI
- LE TECH
- LEONARD PARLI
- LUTTI SAS
- MAFFREN
- MAISON DES FORESTINES
- MAISON LEOPOLD MARLIAGUES
- MAZET DE MONTARGIS
- MEDICIS
- MISADE DISTRIBUTION EUROPEENNE
- MOINET VICHY SANTE
- MONDELEZ INTERNATIONAL
- NOUGAT CHABERT ET GUILLOT
- NOUGAT DIANE DE POYTIERS
- PARIS CARAMELS
- PECOU - OTARIE GOURMANDE
- SABATON
- SAUNION
- SCHAAL
- SOLINEST
- SUCRALLIANCE
- VERQUIN CONFISEUR SAS
- VIEILLARD
- WRIGLEY